

Adresse de la commune de Bourgueil qui témoigne de sa fidélité à la Convention, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la commune de Bourgueil qui témoigne de sa fidélité à la Convention, lors de la séance du 12 germinal an II (1er avril 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 690;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1968\\_num\\_87\\_1\\_21083\\_t1\\_0690\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_21083_t1_0690_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/01/2023

Renvoyé au comité de sûreté générale, pour en faire un prompt rapport (1).

## 49

La commune de Bourgueil s'exprime ainsi : « Que les traîtres périssent ! que le glaive de de la loi en fasse prompte justice ! Nous vous jurons de nouveau *fidélité, obéissance aux lois*; nous périrons plutôt que de voir changer en rien le gouvernement que vous établissez sur la saine raison. »

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Bourgueil, s. d.*] (3).

« Encore une fois vous nous sauvez de la malignité des traîtres; encore une fois ils ont osé attaquer la liberté ! quel sera le terme de leur conjuration ? Quand jouirons-nous du bonheur d'être libres sans entraves et serons-nous dégagés des monstres qui souillent le sol chéri des Français ? Les scélérats, ils veulent devenir nos maîtres ! Plutôt la mort, oui, la mort, que de souffrir qu'ils attaquent notre liberté, nous mourrons pour elle et pour la République une et indivisible.

Représentants, que les traîtres périssent, que le glaive de la loi en fasse prompte justice; nous vous jurons, de nouveau, *fidélité, obéissance à vos lois* et nous périrons plutôt, que de voir changer en rien, le sage gouvernement que vous établissez sur la saine raison. »

ESTAUARD (*off. mun.*), MOGUIN (*off. mun.*), FELOCHE (*off. mun.*), NIDREAU (*off. mun.*), PINGUENET (*agent nat.*), MICHEL (*notable*), HUBLIN (*notable*), TALLONNEAU (*off. mun.*), RENAUD.

## 50

La société populaire de Montfort-le-Brutus a frémi d'horreur à la nouvelle des complots et des conspirations que la Convention vient

placer sur le trône le fils du tyran en anéantissant pour jamais la liberté », le 24 germ. II (voir W 345, n° 676 (Affaire Chaumette et autres, 5<sup>e</sup> partie. La lettre de Grammont à la Conv. n'y figure pas). Le fils, Alexandre Nourry-Grammont, fut interrogé pour la première fois le 12 germ. II par Dobsen, président du Trib. révol. Il avait alors 17 ans et était « officier dans la cavalerie révolutionnaire. Il avait été employé dans les bureaux de la guerre, et demeurait à Paris, passage des petits Pères, n° 3, section de Guillaume Tell ». Le père, Nourry-Grammont, fut interrogé à son tour le 20 germinal par Dobsen. Il était alors âgé de 42 ans. Né à La Rochelle il avait été artiste au Théâtre Montansier puis adjud<sup>t</sup> g<sup>al</sup> et demeurait à Paris, à la même adresse que son fils. Tous deux n'ayant pas de défenseur, le Tribunal désigna le c<sup>n</sup> La Fleurie pour leur servir de Conseil.

(1) P.V., XXXIV, 324. *J. Sablier*, n° 1232;

(2) P.V., XXXIV, 324. *J. Sablier*, n° 1232; *Débats*, n° 568, p. 349.

(3) C 298, pl. 1037, p. 18.

de découvrir et de déjouer : « Grâce vous » soient rendues, dit-elle ! la République est » encore triomphante. Semblables aux rochers » majestueux et imposans qui voient avec dé- » dain se briser autour d'eux les vents et les » flots, soyez inébranlables au milieu de la » tempête. »

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Monfort-le-Brutus, 6 germ. II*] (2).

« Citoyens représentants,

Quel bruit terrible vient tout à coup de fraper nos oreilles ! encore des complots, et des conspirateurs dont la témérité audacieuse et criminelle oserait méditer le renversement de la République et de la liberté ! La Société populaire de Montfort-le-Brutus en a frémi d'horreur : sa trop juste indignation s'est égarée d'abord dans le cahos de ce projet infernal, mais bientôt, votre active vigilance l'a dirigée sur ces monstres qu'enveloppoient les ténèbres de l'hypocrisie : grâce vous soient rendues; la République est encore triomphante. Aujourd'hui, qu'une justice redoutable fasse pâlir ces perfides ennemis, que ces êtres impurs soient à jamais soustraits de son sein.

Pour vous, Législateurs; semblables au rocher majestueux et imposant qui voit avec dédain se briser autour de lui les vents et les flots en fureur, soyez inébranlables au milieu de la tempête : votre courage intrépide et votre sagesse assureront le bonheur du genre humain, et celui-ci vous appelle à l'immortalité. »

AUBOUIN (*présid.*), ROBERT (*secrét.*).

## 51

Les citoyens composant la société populaire de Neuvy-la-Loi, félicitent la Convention des décrets révolutionnaires que les dangers intérieurs ont provoqués; l'invitent à rester au sommet de la montagne pour anéantir les traîtres et les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Neuvy-la-Loi, 7 germ. II*] (4).

« Représentants des Français,

Une trame affreuse s'ourdissait donc encore contre l'égalité et la liberté, une fraction scélérate devoit donc oser porter ses mains sacrilèges sur les fondateurs de la République !... nous avons frémi au récit de cette conspiration horrible. Mais nous sommes rassurés, grâce à votre active surveillance, à votre vigilance révolutionnaire, les assassins du peuple sont dans les fers ! courageux montagnards ! poursuivez avec énergie tous les factieux, mettez, mettez la terreur à l'ordre du jour, et que les traîtres de toutes les couleurs ne fassent de leurs repaires qu'un saut sur la Roche Tarpeyenne.

(1) P.V., XXXIV, 325. *J. Sablier*, n° 1232.

(2) C 299, pl. 1052, p. 27. B<sup>n</sup>, 19 germ. (suppl<sup>t</sup>); *Débats*, n° 568, p. 349.

(3) P.V., XXXIV, 325. *J. Sablier*, n° 1232; *Débats*, n° 568, p. 349.

(4) C. 299, pl. 1052, p. 28. B<sup>n</sup>, 19 germ. (Suppl<sup>t</sup>).